



Nogent-sur-Marne

Écologie urbaine et développement durable



| | |
|--|-----------|
| Un peu d'histoire | 4 |
| Nogent au présent | 4 |
| LA GESTION DES ESPACES VERTS | 6 |
| Les espaces verts de la ville | 6 |
| Les divers îlots de rues | 7 |
| Le patrimoine arboré | 7 |
| Réhabilitation des massifs arbustifs | 8 |
| Les derniers réaménagements | 10 |
| Les futurs aménagements | 10 |
| Les pelouses | 11 |
| Le fleurissement | 12 |
| Automne et hiver : | 12 |
| Été : | 12 |
| Fleurissement de pleine terre : | 12 |
| Fleurissement aérien : | 13 |
| Budget 2010 : | 13 |
| Les milieux naturels de Nogent | 14 |
| Le talus du Baltard | 14 |
| Le talus Jean Monnet | 14 |
| L'île des Loups | 14 |
| CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE | 16 |
| Nogent et le développement durable | 16 |
| Engagement politique | 16 |
| Maîtrise de l'énergie | 16 |
| Maîtrise de l'eau | 17 |
| Qualité de l'eau de la Marne | 17 |
| Eau potable et assainissement | 17 |
| Économie d'eau pour les espaces verts | 17 |
| Maîtrise des déchets | 18 |
| Déchets | 18 |
| Le tri sélectif | 18 |
| Les déchets ménagers | 18 |
| Le composteur individuel | 19 |
| Luttons contre le bruit | 19 |
| La Charte des maires | 19 |
| Respect de la Charte Marne Vive | 20 |
| Durablement Nogent | 20 |
| La voirie | 21 |
| Circulation à 30 km à l'heure | 21 |
| Itinéraire partagé | 21 |

| | |
|--|-----------|
| La sécurité et l'accessibilité avant tout | 22 |
| Limitation du transit | 22 |
| Les réseaux : | 22 |
| Nogent ville propre | 23 |
| Le service nettoyage | 23 |
| Le service entretien voirie | 24 |
| La brigade verte | 24 |
| Un service anti-graffitis pour lutter contre ce fléau des villes | 24 |
| Le mobilier urbain | 24 |
| Publicité, enseignes | 25 |
| Le patrimoine bâti de Nogent | 25 |
| Le patrimoine public | 25 |
| L'île de Beauté | 26 |
| Quelques monuments | 26 |
| L'église Saint-Saturnin | 26 |
| La Maison des Artistes | 27 |
| L'hôtel des Coignard | 27 |
| Le Pavillon Baltard | 27 |
| Le viaduc | 27 |
| LA ZPPAUP | 28 |
| <i>ANIMATION ET VALORISATION TOURISTIQUE</i> | 29 |
| Les animations autour de la faune et de la flore | 29 |
| Marché aux fleurs | 29 |
| Fête des jardins | 29 |
| Les animations autour du patrimoine | 30 |
| Développement touristique | 30 |
| Valorisation de la communication | 30 |
| Le magazine de Nogent | 30 |
| Le site web : www.ville-nogentsurmarne.fr | 31 |
| Campagne d'affichage | 31 |
| Dépliant sur les arbres | 31 |
| Actions de coordination | 32 |
| Le Conseil Général 94 | 32 |
| Les Voies Navigables de France (VNF) | 32 |
| Actions pédagogiques | 32 |
| Remerciements | 34 |

Un peu d'histoire

À partir de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, le chemin de fer favorise le développement de la ville mais également l'installation des guinguettes sur les bords de Marne. Le train rend facilement accessible aux Parisiens les berges de la Marne pour le temps du repos dominical.

C'est la Belle Époque des canotiers, des fêtes nautiques, des baignades, qui valent à Nogent d'être passée dans la mémoire collective comme l'un des lieux de naissance des loisirs de masse...



Nogent, ancien village de vignerons, était également réputé pour ses vignes. Aujourd'hui, pour renouer avec la tradition, de nombreux pieds ont été plantés par exemple dans le parc de la Maison nationale des artistes, dans le jardin du Carré des Coignard ou au square du Petit vin blanc.

Nogent au présent



La ville de Nogent s'étend à l'Est de Paris sur une superficie de 286 hectares. Un réseau dense d'infrastructures de transports place la ville dans une situation favorable.

Le **commerce** est particulièrement actif dans la Grande Rue Charles de Gaulle. Nogent s'est engagée dans la création d'une Communauté d'Agglomération avec la ville voisine du Perreux. Plus de cent ans après la séparation, c'est une nouvelle forme d'alliance qui voit se regrouper les forces des deux villes, aux nombreux points communs.

La **population** officielle de Nogent au 1^{er} janvier 2010 est de 31 276 habitants. L'habitat collectif représente cinq logements sur six, mais le tissu pavillonnaire de la ville reste préservé. La présence de la végétation et de jardins privatifs ou publics est constante et constitue l'un des éléments majeurs du patrimoine nogentais à protéger.

Les **équipements** publics de la Ville facilitent la vie des citoyens. Les plus récents d'entre eux, le nouveau commissariat et le nouveau tribunal d'instance viennent compléter une carte d'équipements administratifs, sociaux et scolaires.

Le Pavillon Baltard, classé monument historique, et la Scène Watteau contribuent, avec spectacles et manifestations, à la vie culturelle de Nogent. Des équipements de proximité, tels que la bibliothèque et le conservatoire, y concourent également. Le musée de Nogent s'attache à faire découvrir l'histoire des bords de Marne à ses visiteurs. Dans le domaine sportif, le centre nautique attire un public important l'été avec ses bassins extérieurs. Le stade *Sous la Lune Alain Mimoun* offre ses pelouses et ses pistes aux sportifs.

Nogent est célèbre dans toute la francophonie pour être la ville de la Fête du *Petit Vin Blanc*. La ville renoue aujourd'hui avec la tradition festive des bords de Marne, en proposant des fêtes nautiques et des guinguettes éphémères.

Le 10 juin 2010, la ville a été classée « Commune touristique ». Elle est la première du département à avoir obtenu ce label.

Nogent sera toujours la ville du *bien vivre à l'est de Paris*.



LA GESTION DES ESPACES VERTS

Treize jardiniers de la Ville et des entreprises privées interviennent pour offrir un cadre de vie agréable aux Nogentais.



Les espaces verts de la ville

La ville a de nombreux espaces verts ouverts au public.



Huit squares

Square d'Estienne d'Orves, square des Oulches, square d'Yverdon, square Walter, square Tino Rossi, square Dagobert, square Leclerc et le square du Petit Vin Banc.

La répartition géographique de ces squares est homogène. Ils se composent d'arbres, d'étendues de pelouses, et de divers mobiliers urbains. Pour l'activité ludique des enfants, des aires de jeux agrémentent ces espaces. Sur le boulevard de Strasbourg, à proximité des HLM, un espace multi-sports fait la joie des adolescents.

Un parc départemental : 1,5 hectares

Le Parc Watteau a vu le jour lors de la construction de la sous-préfecture. Son aménagement en terrasses suit le relief du coteau de Nogent, il permet de découvrir un large panorama vers le sud du Val-de-Marne.

Une promenade de l'Ile-de-Beauté /Yvette Horner : 1,5 km

Cette **promenade** est très agréable en été parce qu'elle est **ombragée par de grands arbres**. Elle permet une continuité piétonnière pour rejoindre les bords de Marne en direction du Perreux ou en direction de Joinville. Cette promenade passe aussi par le port de plaisance, qui peut accueillir 150 bateaux. Cette coulée rejoint le bois de Vincennes en passant par le square d'Yverdon et la corniche de Nogent. Cette promenade fait partie du GR.

Parc de la Maison nationale des artistes

Ce parc est un lieu privé, fermé au public. D'une surface de 9,2 hectares, il contient beaucoup d'arbres dont certains remarquables. Suite aux travaux demandés par la Ville, les Nogentais peuvent admirer le parc boisé de la rue.

Les divers îlots de rues

Tous les îlots sont équipés en **arrosage automatique**. Ils sont tous plantés d'arbres, d'arbustes, de vivaces et certains de plantes annuelles. Pour empêcher la traversée inopportune des piétons, un alignement de claustras ou de pergolas est implanté.



Le patrimoine arboré

En 2009 / 2010, le **patrimoine arboré est cartographié par un procédé GPS** lié au cadastre. L'ensemble des arbres a un code barre qui facilite leur identification.



Avec plus de 2 000 arbres d'alignement sur les voies communales et un total de **3 800 arbres** sur l'ensemble de la ville, Nogent possède un patrimoine important et remarquable.

En arbres d'alignement, Nogent a ses incontournables platanes, tilleuls sur les grands boulevards. Quant aux rues étroites, des hibiscus sur tige, des acacias boule, des poiriers d'ornement sont plantés. Toute nouvelle plantation est munie d'un drain annelé pour faciliter la gestion de l'arrosage.



La ville a une **politique de biodiversité**. On compte environ 60 espèces différentes d'arbres : Ginkgo biloba, Pyrus calleryana 'Chanticleer', Prunus subhirtella 'Autumnalis', Prunus serrulata 'Kanzan', Liquidambar styraciflua, Cercis siliquastrum, Albizzia julibrissin 'Ombrella', Salix babylonica 'Tortuosa', Sequoiadendron giganteum, une cèpe de Cedrus libani, Taxodium distichum, Pseudotsuga douglasii, Zelkova serrata....

Tous les ans, une vingtaine d'arbres sont plantés pour combler certains alignements qu'ils soient communaux ou départementaux

Réhabilitation des massifs arbustifs

Pendant la saison de plantation de novembre 2009 à mars 2010, la régie espaces verts a **planté 689 vivaces et 439 arbustes**.

Certains massifs sont repensés. Les massifs ne sont plus systématiquement plantés d'annuelles.

Le massif du rond point Eugène Galbrun a été modifié cet hiver. Il est toujours composé de ces palmiers. Des Hébé et du lierre rampant à feuillage panaché agrémentent ce nouvel aménagement. Ces plantes demandent moins d'eau et moins d'entretien que les annuelles. C'est un avantage parce que cet endroit étroit est très emprunté par les voitures.

Les languettes de l'avenue Georges Clemenceau ont reçu un coup de jeune : décapage de la terre sur 30 cm et plantation de 150 lierres panachés accompagnés de 7 tontines qui procurent du volume à cet aménagement. Ces languettes sont très ombragées à cause de l'alignement de platanes.

Un massif ombragé par un majestueux cèdre a été réaménagé par la plantation de bruyères, fougères, astibles et 3 azalées. À côté de ce massif se trouvait une haie de pyracantha qui procurait de l'ombre dans la salle de restauration de la maison de retraite. Cette haie fut remplacée par des

buis boules, des Juniperus rampants de couleur bleu et des Phormiums 'Rainbow Queen'. Pour éviter le même problème de lumière, les phormiums sont plantés à chaque extrémité.

L'îlot situé près de la sous-préfecture a vu son massif d'annuelles diminué de trois quarts. Cet été, ce massif sera composé au centre d'hostas, de fougères et d'anémones du Japon et son pourtour d'impatiens.

Le massif situé à l'intersection de la rue Manessier et de la rue des Viselets a été complètement réaménagé par un Lagerstroemia indica sur tige, 3 Cedrus deodara 'Golden Horizon, 3 Weigela nain rouge Courtanin... L'objectif de cet aménagement est l'utilisation d'arbustes à petit développement pour éviter de gêner la visibilité des automobilistes.



Quelques exemples d'arbustes plantés pour combler des différents massifs :

- Hydrangea paniculata Vanille Fraise
- Hydrangea quercifolia Snowqueen
- Photinia x fraseri 'Pink Marble'
- Salix integra 'Hakuro Nishiki'
- Syringa microphylla 'Superba'
- Salix rosmarinifolia
- Choisya x 'Aztec Pearl'
- Hibiscus syriacus 'Russian Violet' sur ½ tige

Les derniers réaménagements

Au printemps 2010, réaménagement complet de la place Sainte Anne par l'achat de nouvelles **jardinières avec réserve d'eau**. Ces jardinières sont en bois et certaines ont des formes en pyramides inversées. Ces jardinières sont plantées d'arbustes et seront complétées par des plantes annuelles vers la fin mai.



Les arbustes choisis pour agrémenter cette place sont les suivants :

- Trachelospermum jasminoïdes
- Vigne 'Chasselas Doré de Fontainebleau'
- Lonicera tatarica 'Hack's Red'
- Syringa microphylla 'Superba'
- Salix integra 'Hakuro Nishiki'
- Hedera helix 'Glacier'
- Callicarpa bodinieri 'Profusion'

Au printemps 2010, un alignement de onze arbres (Prunus incisa 'Ariane') a vu le jour. Cette implantation éloignée de la route leur permettra de garder une forme naturelle.

Au cours de l'été 2010, deux aires de jeux situées à la crèche Josserand et à la promenade de l'Île de Beauté seront modernisées par des installations ludiques.

Les futurs aménagements

La Communauté d'Agglomération étudie un projet sur les bords de Marne, sur le thème de **la circulation douce**.

Le département des autoroutes en collaboration avec la ville procèdera à une **couverture végétalisée au niveau du pont de Nogent**.

Suite à ces travaux, le département et la Ville projettent le réaménagement de l'îlot central du boulevard Albert 1^{er}.

Le terrain d'honneur du stade Sous La Lune s'équipe d'un **gazon synthétique**. L'entreprise sélectionnée nous garantit de reproduire les caractéristiques de jeu d'un gazon naturel mais aussi une plus grande sécurité et des performances accrues sous tous les climats et dans toutes les conditions. Ce nouveau terrain sera utilisé avec une **fréquence soutenue** par les différents clubs et écoles. Avec ce nouvel aménagement, une **économie d'eau** impressionnante sera réalisée.



Les pelouses

La Ville a grandement diminué l'utilisation de produits phytosanitaires. En 2009, la régie a utilisé des **nématodes pour lutter contre des hannetons** sur les pelouses de la mairie.

Seuls la pelouse de la mairie et le stade ont un entretien soutenu, d'où l'utilisation de produits phytosanitaires.



Les autres pelouses, au printemps, sont blanches de pâquerettes ou jaunes de pissenlits. Toutes les pelouses ont un arrosage automatique qui se déclenche au petit matin.

Des coulées de bulbes émergent des pelouses pour annoncer le printemps.

À Nogent, aucune pelouse n'est interdite au public. Au port, des aires de pique-nique agrémentent ce lieu.

Le fleurissement

Chaque année, le personnel de la régie et l'encadrement se concertent pour définir le choix des compositions. Puis, ces propositions sont validées par le Maire.

Automne et hiver

Le service Espaces verts prend en compte les différentes contraintes (terrain pentu, accès difficiles). L'utilisation des plantes bisannuelles qui se sèment et se multiplient naturellement est favorisée.



La Ville embellit ses espaces par un fleurissement printanier :

- **20 900 bulbes** : tulipes, jonquilles, jacinthes
- **27 000 bisannuelles** : pensées, myosotis, pavots

Quelques massifs de chrysanthèmes sont plantés pour les cérémonies officielles.

Été

Fleurissement de pleine terre :

La Ville ne possède pas de serres municipales. Toutes les plantes sont commandées à des producteurs. La composition des massifs d'été est arrêtée entre octobre et décembre pour passer les commandes auprès des producteurs qui vont ensuite mettre en culture les espèces demandées.



Le thème du fleurissement 2010 est la couleur rouge. Cette couleur est représentée en majorité par des géraniums. L'utilisation de plantes à feuillage panaché est utilisée par des Géraniums

'Contrast Originaux' comme plantes basses. Des dipladéna sont plantés en plantes hautes. Ce sont des plantes qui **demandent peu d'eau**.

Pour augmenter la biodiversité, depuis plusieurs années, les massifs d'annuelles sont accompagnés de vivaces, d'arbustes. Un **arrosage automatique** facilite la gestion d'économie d'eau en arrosant au petit matin. Chaque installation est pourvue d'un pluviomètre, qui permet une meilleure prise en compte de l'eau.

La Ville prend en compte le réchauffement climatique, en adaptant les végétaux des jardinières. Ces végétaux doivent supporter la sécheresse et un faible apport d'eau, c'est pour cela que des *Trachycarpus fortunei* (palmier) ont été choisis.

En automne 2010, différents types de palmiers seront plantés. La Ville veut diversifier ces plantations dans les jardinières tout en faisant attention aux espèces qui réclament peu d'eau.

Fleurissement aérien :

Afin d'apporter une harmonie complète, la Ville travaille beaucoup sur le fleurissement aérien installé sur les candélabres, pergolas, mâts, passerelles ou sur structures.

Pour le fleurissement aérien, les **géraniums** sont aussi **très présents**, ils rappellent le fleurissement en pleine terre.



Comme on l'a vu, la Ville ne possède pas de serres, donc la mise en culture et l'installation sont confiées à des entreprises privées.

En 2010, le fleurissement aérien est de :

- Balconnières : 106 unités
- Demi-vasques : 46 unités
- Sphères : 81 unités
- Cubes : 133 unités
- Coupes : 64 unités

Dans notre marché public, nous demandons à notre producteur de favoriser les pincements manuels. Le substrat doit comporter un réteneur d'eau de manière à pouvoir espacer les arrosages. Pour un fleurissement homogène, le fleurissement aérien a lui aussi la couleur rouge dans ses différentes compositions.

Budget 2010

- Fleurissement d'été : 28 932 euros TTC
- Fleurissement d'automne : 13 039 euros TTC
- Mise en culture : 15 000 euros TTC

Les milieux naturels de Nogent

À Nogent, nous trouvons des espaces réservés en **milieu naturel**.

Le talus du Baltard

Ce talus est composé en majorité par des acacias et de jeunes érables. La plupart de ces arbres sont issus de semis naturel. Nous minimisons l'entretien par un fauchage lorsque cela devient nécessaire.

Le talus Jean Monnet

Sa première partie se laisse envahir tranquillement par les herbes sauvages et par les polygonacées, pour finir en sous-bois. On peut y voir des variétés comme des acacias, érables, merisiers, frênes... Au pied des arbres, du lierre ainsi que des ronces recouvrent ce lieu. Dans ce milieu naturel, un pigeonier a vu le jour. Ce pigeonier permet de :

- fidéliser les pigeons où ils trouvent une nourriture saine ;
- concentrer les déjections ;
- réguler les naissances en retirant les œufs ;
- stopper le nourrissage sauvage.



L'île des Loups

Cette île est sur le territoire de la commune du Perreux, mais Nogent est propriétaire de la partie naturelle. La ville souhaite préserver ces espaces en milieu naturel pour **favoriser la faune et la flore**. Des arbres morts sont laissés sur pied pour favoriser la prolifération des insectes. Les herbes et les ronces au centre de cette île ne sont pas entretenues pour favoriser la nidification. Les berges sont maintenues par des arbres.



L'ensemble de cette île possède une richesse en patrimoine arboré. On compte plus de 200 arbres, de 22 espèces différentes. Neuf arbres sont considérés comme remarquables (hêtre pourpre, orme, charme, marronniers et platanes). Des martins-pêcheurs se sont approprié cette île.

Cet espace est géré par la Communauté d'agglomération. Une demande de projet est actuellement en cours pour le maintien des berges. À la suite de ces travaux, le Maire souhaite qu'un parcours nature-découverte soit réalisé dans un délai de deux à trois ans. Ce parcours serait notamment dédié aux scolaires, aux groupes seniors, mais aussi au public individuel.

CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nogent et le développement durable

Engagement politique

La Ville s'est engagée en novembre 2002 à participer à l'élaboration d'un agenda 21 local, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, et à mettre en place un Plan Environnement Collectivité (PEC) sur la commune (délibération n°02/238).

La Ville de Nogent a adhéré, en février 2008, à la Charte des Maires pour l'Environnement (délibération n°08/30).

Maîtrise de l'énergie

La Ville s'est engagée en 2009 sur la **réalisation d'un bilan carbone**, conformément au cahier des charges de l'ADEME, sur son patrimoine et ses services. La collecte des données a commencé en interne et la présentation des résultats, avec préconisations et pistes d'améliorations, est prévue pour l'automne 2010. L'accent sera notamment mis sur les bâtiments les plus 'énergivores' et le transport du personnel. En découlera un plan d'actions avec objectifs chiffrés de réductions des émissions de gaz à effet et de la dépendance aux énergies.

1. Les Bâtiments :

Une étude est menée en partenariat avec le SIPPAREC pour la mise en place d'**installations solaires photovoltaïques** sur certains bâtiments communaux.

À la suite de l'opération de thermographie aérienne réalisée en 2009 sur l'ensemble du territoire communal, la Ville a créé un **Espace Info Energie** en collaboration avec l'ADEME, les services municipaux et des bénévoles nogentais du **Comité Développement Durable et Ecocitoyenneté**. Des conseils sont dispensés gratuitement



aux Nogentais et Perreuxiens sur les économies d'énergies et les énergies renouvelables, ainsi que sur les aides financières disponibles. En un an de fonctionnement, près de 300 appels ont été traités et 40 personnes reçues en rendez-vous.



2. Les transports

10 % de la flotte de véhicules communaux sont « propres » : Gaz Naturel Véhicule (GNV), électrique, gazole avec filtre à particules.

Le gaz naturel est une énergie fossile plus abondante, plus économique et plus écologique que l'énergie issue du pétrole (essence, gazole, GPL).

De plus, les **véhicules au GNV** sont plus silencieux, et les émissions à l'échappement sont inodores.

La Ville a acheté **8 vélos électriques** pour les différents services (4 CTM, 1 service technique, 1 mairie, 2 police municipale)

3. L'éclairage public

Une partie de l'équipement de l'éclairage public est en fluorescent et diodes. Cette initiative se poursuit dans le temps. En 2009, environ **100 lanternes à led** ont été installées.



Maîtrise de l'eau

Qualité de l'eau de la Marne

La Régie municipale Eau de Paris implante une station de surveillance de la qualité de l'eau de la Marne à Nogent. Elle sera opérationnelle à la fin du mois de juillet. L'eau sera analysée en continu et les résultats seront transmis à l'usine de production d'eau potable de Joinville.

Eau potable et assainissement

La Communauté d'Agglomération, le Conseil Général et le SIAAP gèrent l'assainissement des eaux (pluviales et usées) : 98,8 % des foyers nogentais sont raccordés aux réseaux d'assainissement. Les boues d'épuration sont valorisées en énergie ou en amendement.

Les organismes départementaux et intercommunaux veillent à améliorer en continu leurs installations afin de tendre vers un « bon état écologique des eaux ».

Les équipements collectifs devront être plus économes en eau, avec la mise en place de collecteurs d'eau de pluie, robinets mousseurs, chasses d'eau double flux, entretien régulier...

Économie d'eau pour les espaces verts

Tous les ans, le personnel des espaces verts et l'entreprise privée broient les branches des élagages effectués sur la Ville. Ce **paillage** est étalé sur les **massifs arbustifs** ce qui permet de garder une humidité au sol et d'éviter une pousse des adventices trop importante.

La régie des espaces verts a suivi une formation sur l'optimisation de l'arrosage automatique.



Maîtrise des déchets



Déchets

Ils sont gérés par la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne. Environ 13 000 tonnes sont collectées chaque année à Nogent. Pour précision :

- 66 % des déchets sont des ordures ménagères sont valorisées en énergie par incinération ;
- 9 % sont des emballages et papiers qui sont triés puis recyclés ;
- 6 % sont du verre, directement recyclé ;
- 5 % sont des déchets végétaux qui sont compostés,
- 5 % pour les encombrants qui partent en enfouissement après valorisation partielle (bois, métaux).
- 9 % des déchets collectés sont déposés en déchetterie, avant traitement approprié.

Quelques opérations ponctuelles de communication sur le tri sélectif sont réalisées.

La Ville de Nogent pilote un projet de mise en place d'une collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI), pour les personnes en auto-traitement.

Une réflexion doit aussi être menée sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (sensibilisation et recyclage).

Le tri sélectif

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 1999, les communes de Nogent-sur-Marne et du Perreux-sur-Marne se sont regroupées pour former la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, à compter du 1^{er} janvier 2000. Parmi ses compétences, cet EPCI s'occupe de la collecte et du traitement des déchets, hors incinération (compétence du SMITDUVM).

Les déchets ménagers

En janvier 2006, un marché unique est passé entre Le Perreux et Nogent-sur-Marne, avec la société SITA Île-de-France.

Ce marché unique a permis de rationaliser et d'optimiser la collecte des déchets ménagers.

En 2005, un Eco-Point (déchetterie intercommunale) a ouvert ses portes au 177, rue de Metz au Perreux-sur-Marne.

La mise en place de 10 conteneurs enterrés (4 ordures ménagères, 3 verres et 3 emballages) a modifié considérablement le système de collecte et l'impact visuel.

Le composteur individuel

La Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne propose de doter gratuitement un **composteur pour les familles** ayant un jardin. Le compost issu de la décomposition de ces déchets enrichit ainsi les jardins sans frais et naturellement.

Luttons contre le bruit

La qualité de l'environnement sonore dans le Val-de-Marne est une préoccupation majeure. Le Conseil Général s'est engagé à réaliser avec l'appui de Bruitparif une cartographie de l'**environnement sonore** du Val-de-Marne.

En 2010, la Ville de Nogent en collaboration avec Bruitparif a finalisé cette cartographie à l'échelle communale. Sur cette base, la Ville travaille maintenant sur **l'élaboration de son PPNE** (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement).



La Ville a investi dans du matériel électrique afin de réduire les nuisances sonores :

- service des espaces verts : moto-pompe électrique pour l'arrosage ;
- police municipale : scooters électriques et vélo électrique ;
- centre technique : voitures électriques et vélo électrique ;
- service technique : voitures GNV et vélo électrique.

La Charte des maires

Le Maire de Nogent a signé le 4 février 2008 la Charte des maires pour l'environnement, proposée par l'Association des Maires de France

Face aux dangers que constituent le dérèglement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité, l'épuisement des ressources naturelles, les pollutions, il n'est plus possible d'ignorer l'urgence environnementale à laquelle nous sommes confrontés.

C'est dans ce cadre que l'Association des Maires de France (AMF) propose ainsi, une Charte avec les **six axes d'actions** suivants :

- Promouvoir la sobriété énergétique, économiser les ressources et lutter contre les changements climatiques ;
- Maîtriser l'urbanisme et diversifier l'offre de transports publics ;
- Préserver les ressources naturelles ;
- Protéger la biodiversité ;
- Conjuguer environnement et santé ;
- Conduire des politiques municipales écologiquement responsables.

Respect de la Charte Marne Vive

La Ville de Nogent-sur-Marne a signé la **Charte Marne Vive relative aux bonnes pratiques phytosanitaires**.

Cette Charte prévoit la reconquête de la qualité de l'eau, de protéger les milieux naturels et la santé humaine.

L'objectif est de **réduire au maximum les quantités de produits et de matières actives appliquées**, soit par adaptation du dosage, soit par une mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion différenciée des espaces verts et voirie.

Le service voirie désherbe les trottoirs à l'aide de binettes.

Pour faciliter le désherbage des pieds d'arbres, un enrobé drainant est mis en place sur plusieurs secteurs de la ville.

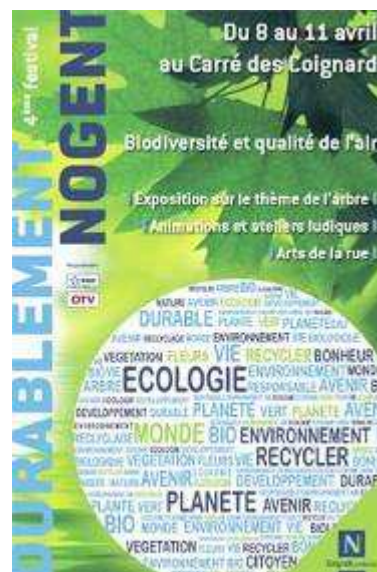
Durablement Nogent

Durablement Nogent est un festival destiné aux Nogentais pour leur permettre de **s'informer sur le développement durable**.

En 2009, le thème phare était l'énergie avec notamment la présentation des résultats de la thermographie aérienne et le conseil aux particuliers (lancement de l'Espace Info Energie). 300 familles se sont déplacées sur ce stand, pendant que dans la ville se déroulaient des animations éco-citoyennes, un marché de commerce équitable, des projections de films sur l'environnement.

En 2010, les journées Durablement Nogent ont vu des spectacles de rue, des stands d'information (LPO, Comité Développement Durable et Ecocitoyenneté,...), des expositions, un marché du commerce équitable et des animations pour les scolaires, autour des **thèmes de la biodiversité et de la qualité de l'air**.

Parmi les expositions, l'une d'elle présentait des photographies de Gilles Codina : *Nogent vu des arbres*.





La voirie

Circulation à 30 km à l'heure

Pour renforcer la **sécurité et limiter le bruit**, Nogent limite la circulation à 30 km à l'heure sur l'ensemble du territoire, à l'exception de certaines grandes voies comme la RD 80 et la RD 120 et le boulevard Albert 1^{er}. La plupart des voies communales sont sinueuses et étroites, cette limitation permet de renforcer la sécurité mais aussi de diminuer la pollution et le bruit.



Itinéraire partagé

La limitation à 30 km à l'heure s'inscrit dans une démarche globale de développement des itinéraires partagés. La route n'appartient plus seulement aux voitures mais aussi aux vélos. Ces itinéraires partagés favorisent ce mode de transport. En 2009, **2 stations Vélib'** ont vu le jour.



Pour éviter le stationnement sauvage, la Ville a mis en place 130 arceaux pour les vélos et motos. La mise en œuvre de 130 arceaux supplémentaire exclusivement pour les vélos est en projet.

La sécurité et l'accessibilité avant tout

Nogent met tout en œuvre pour optimiser la sécurité des Nogentais. Les ralentisseurs, les dos d'ânes, les coussins berlinois, les chicanes, les afficheurs de vitesses se multiplient dans la ville.

Afin de prendre en compte la loi handicap, Nogent procède également aux **abaissés de trottoirs** ainsi qu'à la mise en place de **bandes podo-tactiles** pour annoncer les intersections pour les personnes non voyantes.



Limitation du transit

À Nogent, quatre zones (square d'Yverdon, square Tino Rossi, rue Bauÿn de Perreuse et impasse des Coignard) sont munies de bornes hydrauliques. Ces bornes favorisent la circulation piétonne et limitent l'accès aux riverains.

Les réseaux :

À chaque projet de voirie, les réseaux aériens sont enterrés.

À partir de septembre 2010, les rues Emile Zola et François Rolland auront un réseau d'**assainissement séparatif**.



Au stade Sous la Lune un **bassin de rétention** a été aménagé pour recevoir les eaux de pluie des rues Agnès Sorel, Bauÿn de Perreuse et Smith Champion.

Nogent ville propre

La régie Voirie / Propreté assure l'entretien de la ville 5 jours sur 7, et 7 jours sur 7 dans les lieux à forte fréquentation (centre ville, bords de Marne...).

45 agents sont nécessaires pour entretenir l'ensemble du domaine public. Ils sont encadrés par un responsable.

Le service nettoyage

18 agents à pieds ou avec aspirateurs de rue électriques couvrent les 42 km de voirie divisée en 18 secteurs.

6 agents sur les engins de nettoyage (balayeuses et laveuse) assurent un lavage et un balayage mécaniques hebdomadaires de chaque rue suivant un planning.

2 agents vident quotidiennement l'ensemble des **650 corbeilles** sur la ville.

2 agents évacuent quotidiennement des dépôts sauvages (environ 15 tonnes/mois).

1 agent assure le remplissage des 94 distributeurs de 94 sacs à déjections canines et également le nettoyage des 8 caninettes, afin de permettre une meilleure insertion de l'animal en milieu urbain et de lutter contre les déjections canines. En 2009, la ville a commandé **55 000 sacs à déjections**.

1 agent ramasse les déjections canines à l'aide d'un scooter équipé.

1 agent vérifie le bon fonctionnement et l'entretien des aires de jeux.



Le service entretien voirie

6 agents entretiennent la voirie (nids de poule) et le mobilier urbain (scellement des potelets et barrières).

La brigade verte

La brigade verte, constituée d'agents volontaires, lutte contre les différentes infractions aux règles de salubrité : dépôt sauvage, déjections canines. Les agents sont habilités à verbaliser les contrevenants.

Un service anti-graffitis pour lutter contre ce fléau des villes

Le service est composé de 6 agents équipés avec du matériel spécifique afin d'assurer le nettoyage des murs de la ville. La consigne est d'effacer le plus vite possible les graffitis car la rapidité d'exécution est le meilleur moyen d'éviter la prolifération dans la ville.

Ce service s'occupe aussi du décapage des trottoirs.



Le mobilier urbain

L'affichage sauvage est interdit dans la ville. Une équipe spécialisée retire systématiquement ces affichages. Tous les **panneaux 'affichage public'** sont identiques et répartis sur l'ensemble de la ville.

Le mobilier type (corbeilles, bancs) est homogène par quartier. Plus de **85 bancs** et **650 corbeilles** et bornes de propreté sont entretenus par les services de la ville. Les abris de bus sont modernisés par la société 'Decaux'.



La rénovation du kiosque à journaux rappelle le style des colonnes Morris.

Cinq sanisettes sont à la disposition du public sur l'ensemble de la ville.

Soixante-quinze points sacs et **8 caninettes** permettent aux propriétaires de chiens de respecter l'hygiène canine. Une nouvelle caninette verra le jour fin 2010.

Pour rappeler l'histoire des guinguettes, des tonnelles sont implantées dans différents lieux de la ville. Les Nogentais apprécient l'ambiance conviviale de ces tonnelles. Sur la place de l'Europe, on trouve un kiosque à musique qui est régulièrement animé par diverses manifestations.



Publicité, enseignes

À Nogent, il existe **2 sites classés** où toute publicité est interdite : la Maison des Artistes et le lieu dit Sous La Lune. Le territoire nogentais a 4 zones de publicité restreinte :

La réglementation telle que définie s'applique aux particuliers comme aux personnes morales de droit public ou privé, quelle que soit la forme de réalisation.

Le patrimoine bâti de Nogent

Nogent s'étant développée à partir de l'arrivée du chemin de fer, elle possède un important patrimoine privé des années 1875-1930 : maisons anglo-normandes ou bâtisses de style éclectique, nombreuses réalisations Art nouveau ou Art déco...

La DRAC d'Ile-de-France a confié à l'atelier d'architecture et d'urbanisme de Daniel Duché l'étude patrimoniale de la commune de Nogent-sur-Marne. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme envisagé par la commune. Elle présente les bâtiments antérieurs au XIX^{ème} siècle jusqu'à nos jours et montre toute la richesse du patrimoine bâti.



Le patrimoine public

Avec l'expansion de la fin du XIX^{ème} siècle, Nogent s'est dotée d'équipements publics plus importants.

L'ancienne mairie construite en 1838, trop restreinte, est remplacée par l'actuel hôtel de ville en 1874, sur la propriété donnée à la Ville par le Maréchal Vaillant, alors ministre de la guerre de

Napoléon III. Réalisé par l'architecte Victor Guillemin, il s'agit d'un édifice monumental, dont l'avant-corps est orné d'un balcon tribune, et le fronton surmonté d'une tour crénelée, allusion aux armes de la ville.

La partie basse de l'hôtel de ville est un espace vert avec une aire de jeux pour les enfants âgés de 2 à 6 ans.

En 2007, un ascenseur pour les handicapés et pour les poussettes est construit pour accéder à l'entrée de la mairie.



L'île de Beauté

L'ancienne île de Beauté — le bras de Marne, comblé, est devenu une promenade — propose de nombreuses villas de style anglo-normand et même un pavillon de style oriental. Il s'agit là d'une architecture de villégiature quasi balnéaire.



Quelques monuments

L'église Saint-Saturnin

(Classé Monument historique)

Le clocher de **style roman** a été édifié au XIIe siècle, c'est la seule partie classée.

L'église, dont les plus anciennes voûtes remontent au XIIIe siècle, a plusieurs fois été remaniée, notamment aux XVIIe et XXe siècles.



La Maison des Artistes

(Classé Monument historique)

Il s'agit de deux belles propriétés typiques des **maisons de villégiature** des nobles et bourgeois parisiens dans le courant des XVII^e et XVIII^e siècles. Le patrimoine arboré est très important.



L'hôtel des Coignard

(Classé Monument historique)

Maison de campagne, de la fin du XVII^e siècle. Derrière l'hôtel des Coignard se trouve le square Dagobert. C'est un square tout en pente avec quelques terrasses. Il a deux aires de jeux pour les enfants et une grande étendue de pelouse. En ce qui concerne les végétaux, nous retrouvons une magnifique collection de lilas avec environ une soixantaine d'espèces.



Le Pavillon Baltard

(Classé Monument historique)

Il s'agit d'un prestigieux témoin des premières **architectures métalliques**. Pour la construction des Halles Centrales, Napoléon III avait demandé à l'architecte Victor Baltard de construire des « parapluies de fer ». Au moment du transfert des Halles à Rungis, on décida de conserver l'un des pavillons à Nogent.

Ce monument domine un talus extrêmement végétalisé. Seule l'entrée de ce bâtiment est très minérale.



Le viaduc

Enfin, un ouvrage d'infrastructure majeur marque fortement le paysage nogentais. Il s'agit du **viaduc de chemin de fer** réalisé entre 1855 et 1857 par l'ingénieur Pluyette. Long de 800 mètres, il est composé de trente quatre arches.



ANIMATION ET VALORISATION TOURISTIQUE

Les animations autour de la faune et de la flore

Marché aux fleurs

Pour la troisième année, la Ville de Nogent-sur-Marne a organisé le 9 mai 2010 un **marché consacré au jardin et à animal** intitulé « Animaflore ». Cette manifestation proposait différents stands alliant la fleur, la senteur, la décoration du jardin. Les animaux ont été mis à l'honneur par les espèces suivantes (abeilles, fouines, chiens, chats...)

La Ville a tenu un stand qui permettait aux enfants de repoter une plante. Cette activité était sponsorisée donc gratuite pour les Nogentais. Des panneaux sur le paillage agrémentaient le stand.



Fête des jardins

En partenariat avec la Ville de Paris, Nogent participe pour la **première fois à la fête des jardins du 25 et 26 septembre 2010**.

Différents stands animeront Nogent pendant ce week-end. Les thèmes abordés seront la **découverte du paysage** de Nogent, la **viticulture** ainsi que la récolte du miel des **ruches** de Nogent.



Les animations autour du patrimoine

Lors des journées du patrimoine des 18 et 19 septembre 2010, des visites guidées de Nogent seront organisées sur le thème de l'Art nouveau, afin de valoriser le riche patrimoine de la Ville dans ce domaine.

L'édition 2009 avait permis de rappeler le passé vinicole de la Ville avec pour thème la vigne et le vin.



Développement touristique

La ville de Nogent-sur-Marne a été classée **commune touristique** par le préfet du Val-de-Marne le 10 juin 2010. Elle est la première ville du département à obtenir cette distinction.

Le Comité Régional du Tourisme d'Ile-de-France et le Comité Départemental du Tourisme du Val-de-Marne ont l'ambition de mettre en place un vaste programme de **développement touristique des Boucles de la Marne**. Les actions porteront sur l'aménagement et la mise en valeur des bords de Marne, la sauvegarde et la préservation du patrimoine, la diversification de l'offre touristique pour les Franciliens et les Val-de-Marnais, le tourisme de proximité, sans négliger pour autant un public national voire international.

Les projets de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne participent directement à cette démarche touristique régionale et départementale.

La politique communautaire retient trois orientations :

- l'extension et la promotion des circulations douces
- le développement de l'offre et des pratiques touristiques
- la création de deux équipements : un parcours nature sur l'île des Loups et une maison de la Marne

Valorisation de la communication

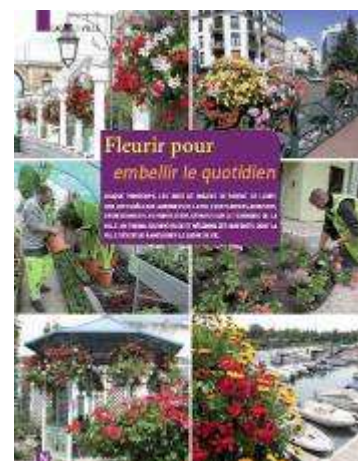
Le magazine de Nogent

Des articles et des dossiers sont consacrés régulièrement à l'environnement, au développement durable et au fleurissement.

Par exemple, le magazine de mars-avril 2010 avait pour dossier principal le **développement durable**.

Le numéro de juillet-août est consacré au **fleurissement** de la Ville.

Le numéro de septembre-octobre sera consacré à la **propreté** : efforts faits par les services de la Ville et appel au civisme pour se comporter en bon citoyen.



Le site web : www.ville-nogentsurmarne.fr

Le site web de la ville a été complètement modifié fin juin 2010. Sa nouvelle formule permet de mettre beaucoup plus en avant le cadre de vie à Nogent, d'un point de vue informatif avec une rubrique dédiée, mais également sur un plan illustratif avec de grandes images en page d'accueil et des bandeaux sur les pages internes.

Des galeries photos mettent également à l'honneur le fleurissement de la ville et le bien vivre dans la ville.

Outil complémentaire au site web, la page Facebook de Nogent présente également des galeries photos.



Campagne d'affichage

Une affiche « *Ma ville n'est pas une poubelle* » a été réalisée au printemps 2010 pour alerter les Nogentais sur le problème du dépôt sauvage.

En prévision

Une autre affiche est prévue à l'automne, pour lutter contre les déjections canines : « *Mon trottoir n'est pas un crottoir* ».

Dépliant sur les arbres

Un dépliant sur l'arbre dans la ville est en préparation pour l'automne. Il présentera les parcs, les arbres d'alignement, les arbres remarquables.



Actions de coordination

Le Conseil Général

Le Conseil Général 94 (CG 94) et le service Espaces verts travaillent de façon à organiser les élagages de manière homogène. Une convention est signée entre les deux parties, pour les arbres d'alignement. **La pépinière départementale fournit les arbres et la Ville se charge des travaux de plantation.**

La DDE soumet à la ville les projets touchant le domaine public. Suite à ces diverses concertations, les projets sont de meilleure qualité.

Les Voies Navigables de France (VNF)

Une convention est signée entre ces deux parties pour **l'entretien des berges** de la Marne. La Ville est chargée de la propreté et de la maintenance de ces berges.



Actions pédagogiques

Cette année, la biodiversité est le thème du Comité Développement Durable et Écocitoyenneté. Plusieurs écoles ont demandé des **potagers**. Des jardiniers ont créé et préparé des parcelles. Ces parcelles recevront des plantes potagères qui seront accompagnées de plantes annuelles. Les jardiniers donnent des **conseils sur la plantation, l'arrosage** aux enfants ainsi qu'aux institutrices. Les enfants sont ravis de cette activité.



Les **ateliers éco-gestes** sont des ateliers d'éducation à l'environnement, animés par des élus ou des administratifs des services de la Ville. 11 classes de CE2 ont participé cette année. Les différents thèmes abordés sont :

- les déchets
- l'eau
- la biodiversité
- les économies d'énergie

Plusieurs sites de la ville (MJC, école maternelle Val de Beauté) sont **refuges LPO**. L'installation de nichoirs, nourrissage hivernal permettent des activités extérieures pour les enfants.

Au printemps 2010, la Ville et l'association 'Bien Vivre à Nogent' ont installé **3 ruches** au Pavillon Trudelle, bâtiment municipal. Une récolte est prévue pour la fin du mois de septembre pendant la fête des jardins.



Enfin, la Ville reçoit régulièrement des **stagiaires** de la classe de troisième au BTS de différentes écoles, dont, pour les Espaces verts, les lycées d'horticulture du Breuil (Paris) et de Montreuil.

Remerciements

Ce dossier a été réalisé par le service Espaces verts en collaboration avec :

- le service urbanisme
- le service hygiène et sécurité
- le service voirie et propreté
- le musée de Nogent-sur-Marne
- le service communication

Crédit photos : Mathieu Génon – Ville de Nogent-sur-Marne

